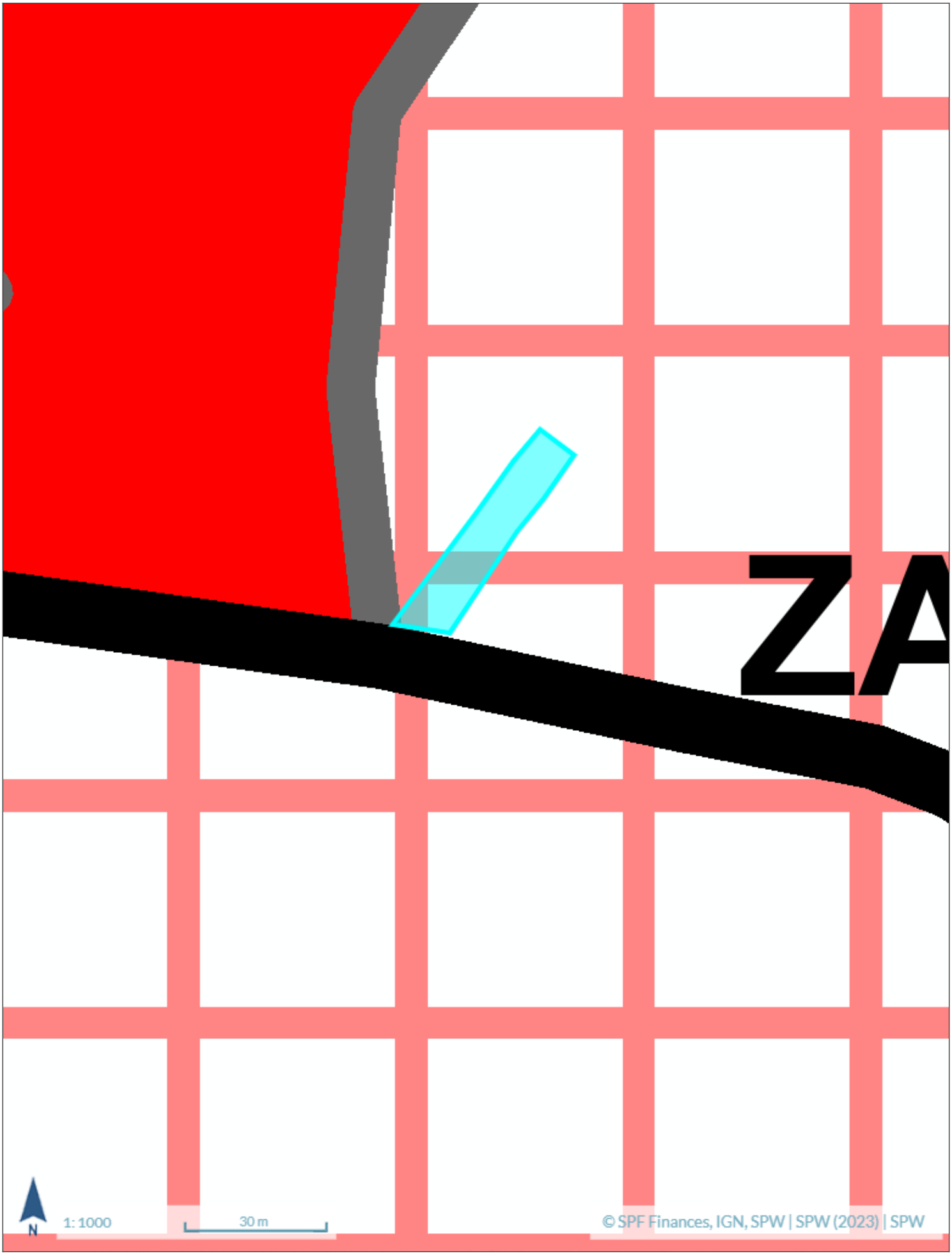
ZA
N
1:1000
30 m
© SPF Finances, IGN, SPW | SPW (2023) | SPW

Données de localisation

Adresse approximative

Adresse approximative	Champ des Buissons, 3 Chaumont-Gistoux

Coordonnées

Longitude	4,705
Latitude	50,679

Position en Lambert Belge 72

X (m)	173772,34489488928
Y (m)	152070,66347960103

Altitude

Surface (m)	134,7
Terrain (m)	134,68

Références cadastrales

Commune/INS	Chaumont-Gistoux 25018
Division	CHAUMONT-GISTOUX 1 DIV/CHAUMONT-GIS
Section	B
Radical	0354
Exposant	R
Puissance	002
Bis	00

Source : S.P.W.
Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d'exploitation de référence différentes.
Ce rapport n'a dès lors aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif (cf. les précautions d'usage ci-après).

Plan de secteur en vigueur (version coordonnée vectorielle)

Zones d'affectation

AFFECT	D01
DESCRIPTION	Aménagement communal concerté
ART_CWATUPE	Art. 33.
LIEN_WALLEX	https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=30280&rev=31858-20809#FR_17909574
CARTO_JURIDIQUE	Null
SUPERFHA	32,53
ART_CODT	Art. D.II.42.

Plan de secteur d'origine

CODECARTO	25048-MPS-0001-01
DOSSIER	D2000/28S
LIBELLE	Le plan de secteur de WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ
HISTO	Arrêté royal du 28/03/1979 (établissement du plan de secteur) entré en vigueur le 07/10/1979
LIENDOC	https://territoire.wallonie.be/fr/liendoc/MODIF_PS/25048-MPS-0001-01
SUPERFHA	4849,87

Source : S.P.W.
Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d'exploitation de référence différentes.
Ce rapport n'a dès lors aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif (cf. les précautions d'usage ci-après).

Plan de secteur en vigueur (version coordonnée vectorielle)

Limites

Secteurs d'aménagement (1978)

Limites communales du PdS

Secteurs d'aménagement (1978)

Limites communales du PdS

Révisions

Mesures d'aménagement

Prescriptions supplémentaires

Infrastructures en révision

En vigueur

Annulation

Périmètres des révisions partielles

En vigueur

Annulation

Mesures d'aménagement

Prescriptions supplémentaires

Infrastructures en révision

En vigueur

Annulation

Périmètres des révisions partielles

En vigueur

Source : S.P.W.

Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d'exploitation de référence différentes.

Ce rapport n'a dès lors aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif (cf. les précautions d'usage ci-après).

- Annulation

Infrastructures

- Réseau routier
  - Autoroute existante
  - Autoroute en projet
  - Route de liaison existante
  - Route de liaison en projet
- Canalisations
  - Canalisation existante
  - Canalisation en projet
- Réseau ferroviaire
  - Ligne ferroviaire existante
  - Ligne ferroviaire en projet
- Lignes électriques haute tension
  - Ligne HT existante
  - Ligne HT en projet
- Voies navigables
  - Voie navigable existante
  - Voie navigable en projet

Réseau routier

- Autoroute existante
- Autoroute en projet
- Route de liaison existante
- Route de liaison en projet

Canalisations

- Canalisation existante
- Canalisation en projet

Réseau ferroviaire

- Ligne ferroviaire existante
- Ligne ferroviaire en projet

Lignes électriques haute tension

Ligne HT existante

Ligne HT en projet

Voies navigables

Voie navigable existante

Voie navigable en projet

Périmètres de protection

Points de vue remarquable

Périmètres de points de vue remarquable

Intérêt paysager

Intérêt culturel, historique ou esthétique

Liaisons écologiques

Réservation d'infrastructure principale

Extension de zone d'extraction

Points de vue remarquable

Périmètres de points de vue remarquable

Intérêt paysager

Intérêt culturel, historique ou esthétique

Liaisons écologiques

Source : S.P.W.
Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d'exploitation de référence différentes.
Ce rapport n'a dès lors aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif (cf. les précautions d'usage ci-après).

Réservation d'infrastructure principale

Extension de zone d'extraction

Zones d'affectation

- Habitat
- Habitat à caractère rural
- Habitat vert
- Services publics et équipements communautaires
- Centre d'enfouissement technique
- Centre d'enfouissement technique désaffecté
- Loisirs
- Servitude particulière
- Activité économique mixte
- Activité économique industrielle
- Activité économique spécifique Agro-Economique
- Activité économique spécifique Grande Distribution
- Activité économique spécifique Risque majeur
- Dépendances d'extraction
- Extraction à destination agricole
- Extraction à destination forestière
- Extraction à destination espaces verts
- Extraction à destination zone naturelle
- Aménagement communal concerté
- Aménagement communal concerté à caractère économique
- Enjeu communal
- Enjeu régional
- Agricole
- Forestière

Source : S.P.W.
Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d'exploitation de référence différentes.
Ce rapport n'a dès lors aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif (cf. les précautions d'usage ci-après).

- Espaces verts
- Naturelle
- Parc
- Eau
- Non affectée ("zone blanche")

Plan de secteur d'origine

Etiquettes des Secteurs d'aménagement (1978)

Source : S.P.W.
Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d'exploitation de référence différentes.
Ce rapport n'a dès lors aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif (cf. les précautions d'usage ci-après).

Précautions d'usage

Ce rapport n’a aucune valeur légale et les résultats de la requête sont donnés à titre indicatif.

Le présent rapport se base sur le croisement de données géographiques ayant des sources de production spécifiques et des échelles d’exploitation de référence différentes. La précision et l’exactitude géométrique du résultat s’en trouvent directement affectées.
Comme précisé dans les mentions légales du Géoportail de la Wallonie (http://geoportail.wallonie.be/mentions-legales.html), les données du géocatalogue, qu’elles soient présentées de manière brute ou exploitable, sont les plus fiables et les plus récentes possibles. Néanmoins, les producteurs et les diffuseurs ne peuvent garantir l’exactitude, la mise à jour et l’exhaustivité des données et résultats.
Concernant les géoservices, le Service public de Wallonie met tout en œuvre pour assurer un accès continu. Il n’est pas responsable de retards, d'interruptions de services ou de défauts éventuels de qualité, pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons de maintenance, d’entretien ou de mise à jour informatique des serveurs.
Il est important de rappeler que chaque donnée, service ou carte présent(e) dans les catalogues du Géoportail est largement documenté(e) via sa fiche descriptive (http://geoportail.wallonie.be/catalogue-donnees-et-services).
Si vous constatez une erreur ou une omission dans le contenu, n'hésitez pas à le signaler via le formulaire de contact du Géoportail (http://geoportail.wallonie.be/contact).